

Droit de l'environnement, Droit rural et pratique notariale

Niveau : Pratique courante

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

Public :

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit rural

Objectif pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Connaître la réglementation des espaces naturels et de l'utilisation de l'eau en milieu rural (captage, irrigation, plan d'eau)
- Appréhender les dispositifs des ICPE et des obligations réelles environnementales en agriculture
- Appréhender le régime des énergies renouvelables et leur impact pour la pratique notariale.

Contenu :

La protection des espaces naturels et les obligations pour les utilisateurs

- Les zones humides
- La forêt
- Les sites, parcs et réserves

L'utilisation de l'eau en milieu rural

- La protection de la ressource par la planification (bassins hydrographiques, SDAGE, SAGE/ IOTA/Protection des points de captage d'eau potable°
- L'irrigation (Servitudes/Autorisations/déclarations et gestion des prélèvements°
- Les spécificités des plans d'eau

La protection des milieux : de la loi à la convention

- Les ICPE en agriculture
- Les obligations réelles environnementales
- Le bail rural avec clauses environnementales

Les énergies renouvelables

- les types d'énergie renouvelables
- Les principales ENR en Agriculture
- Le choix du contrat entre propriétaire et l'exploitant-producteur ENR

Prérequis

Aucun prérequis exigé, toutefois avoir des connaissances de base du droit rural est conseillé.

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

- Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

- Evaluation à froid à l'issue de la formation :

Une enquête annuelle en ligne est adressée au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

